



ACANTHE DÉVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 41 721 597 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 Paris
735 620 205 RCS PARIS

Paris, le 13 juillet 2011

Communiqué à l'ensemble des Actionnaires

Dividende 2010

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société Acanthe Développement réunie le 30 juin 2011, a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter à titre de dividendes, la somme de 51 884 336,35 € au lieu de celle de 118 119 659,35 €, telle qu'initialement proposée par le Conseil d'administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2010 tenu le 27 avril 2011.

Compte tenu du paiement d'un acompte sur dividende de 15 454 908,70 € (soit 0,14 € par action existant au 31 décembre 2010), il reste donc à verser aux actionnaires un solde de dividendes de 36 429 427,65 euros, soit 0,33 euro par action existant au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale a proposé à l'ensemble des actionnaires une option entre le paiement de ce solde de dividende en numéraire ou en actions à créer de la Société.

Le paiement du dividende interviendra au plus tard le 30 septembre 2011. Le calendrier sera précisé après tenue du Conseil d'administration appelé à en décider.

Obligation de distribution SIIC

La Société Acanthe Développement entend respecter son obligation de distribution des résultats liée à son statut SIIC s'élevant à 117 041 021,49 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dividende exceptionnel à verser avant le 31 décembre 2011

Afin de respecter son obligation de distribution SIIC, la Société versera un dividende exceptionnel complémentaire d'un montant minimum de 65.156.685 € avant le 31 décembre 2011. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera spécialement convoquée à cet effet. L'ensemble des actions existant au jour de la distribution aura droit à ce dividende exceptionnel.

A ce jour, il est envisagé de payer intégralement ce dividende exceptionnel en nature, par remise d'actions FIPP, société cotée sur le marché NYSE Euronext PARIS, compartiment C, (FR 000038184).

Cette distribution en nature est conditionnée à la bonne réalisation des apports d'actifs par le Groupe Acanthe Développement à la société FIPP actuellement en cours (d'une valeur d'environ 64 M€) et pour lesquels les Cabinets Legoux et Abergel ont été désignés en qualité de Commissaire aux apports par ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris du 27 juin 2011. Il est prévu de tenir l'Assemblée Générale de FIPP appelée à approuver ces apports entre le 31 octobre et le 30 novembre 2011, ce afin de permettre une distribution effective des titres FIPP aux actionnaires d'Acanthe Développement avant le 31 décembre 2011.

Cette distribution de dividendes en nature, constitutive d'une offre au public de titres financiers fera l'objet d'un prospectus visé par l'AMF et mis à disposition des actionnaires lors de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale relative à l'approbation du dividende exceptionnel complémentaire.

Contact Investisseurs :

Nicolas Boucheron, Directeur juridique
01 56 52 45 00 – contact@acanthedeveloppement.fr